



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :
16

Séance du 17 avril 2026

Objet

Installation du Conseil
d'Administration du Centre
Communal d'Action SocialeAnnule et remplace la
délibération n°2026-9 suite
à une erreur matérielle

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Verpillot, Montagut, Messieurs Thiam, Hairault, Madame Gancel, Monsieur Arnal, Mesdames Motte-Tchernia, Maës, et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Marie Salitra, pouvoir donné à Madame Motte-Tchernia

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Stéphanie Brault-Pitaut
Monsieur Yannick Vignaud

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Vote

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2026-9 SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE

À la suite de l'élection de sept membres du Conseil Municipal et de la désignation de sept membres nommés par arrêté du Président, Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS présente la composition du Conseil d'Administration et procède à son installation :

Le Maire, Président et Ordonnateur du Centre Communal d'Action Sociale : Monsieur Pascal Duchêne

7 membres élus au Conseil Municipal par délibération du 8 avril 2026 :

- Madame Karen Lanson
- Madame Maria Torlay
- Madame Adelaïde Montagut
- Madame Fabienne Verpillot
- Monsieur Tahir Thiam
- Madame Stéphanie Brault-Pitaud
- Monsieur Gaëtan Hairault

7 membres nommés par le Maire par arrêté du 9 avril 2026 :

- Madame Elisabeth Gancel représentante des associations qualifiées sur proposition de l'association Échange et Partage Deuil, Deuil Jeunesse,
- Monsieur Jean Arnal, représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département, sur proposition de l'association CFDT Retraités Ille-et-Vilaine,
- Madame Natacha Maës, représentante des associations œuvrant au profit des personnes handicapées, sur proposition de l'Association des Paralysés de France (APF) d'Ille-et-Vilaine,
- Madame Nicole Motte-Tchernia, représentante des associations œuvrant au profit des personnes handicapées, sur proposition de l'association UNAFAM d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur Yannick Vignaud représentant des associations œuvrant au profit des personnes handicapées, sur proposition de l'ADAPEI d'Ille-et-Vilaine,
- Madame Marie Salitra, représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'association la Croix Rouge,

- Madame Evelyne Porteret, représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'association Secours Catholique.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

À l'UNANIMITÉ

INSTALLE le Conseil d'Administration du Centre Communele d'Action Sociale.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS



Le Président du CCAS informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son exécution sur l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr